



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 10 juin 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Audrey Bureau, Geneviève D'amours, Mike Duggan, Laurence Gillot, Maude Marquis-Bissonnette, Myriam Nadeau, Marc Phaneuf et François Pirart.

**CE-2020-358**

**BONIFICATION DES MESURES FAVORISANT LA DISTANCIATION PHYSIQUE, LES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET LA SANTÉ DES CITOYENS SUR LA RUE JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente situation occasionnée par la COVID-19 est de nature exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la marche et le vélo sont des éléments essentiels pour la santé physique et mentale de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une problématique de cohabitation et de distanciation physique observée le long de la rue Jacques-Cartier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité alloue un budget de 91 000 \$ pour modifier la circulation sur la rue Jacques-Cartier Est, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis, afin de favoriser la distanciation physique, les déplacements actifs et la santé des citoyens.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020.

Adoptée

**CE-2020-359**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Cannes, dossier, RS-20-069, comme illustré au plan numéro CRO-20-154 du 27 mars 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Cannes	Sud	À partir de la bretelle de sortie du boulevard La Vérendrye Ouest, sur une distance de 40 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-154 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-360

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE – DANIEL CHAMPAGNE ET PIERE LANTHIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Main, dossier RS-20-101, comme illustré au plan numéro CRO-20-208 du 5 mai 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Main	Ouest	À partir de la rue Davidson jusqu'au boulevard La Vérendrye	En tout temps
Main	Est	À partir de la rue Davidson, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps
Main	Est	À partir du boulevard La Vérendrye jusqu'à la rue P.-Labine	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'installation de la signalisation requise sera effectuée dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue Main, entre la rue Davidson et le boulevard La Vérendrye, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-208 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-361

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - PROJET RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, ENTRE LE CORRIDOR DU RAPIBUS ET LA RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1077 du 7 décembre 2016, adjugeait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de services municipaux du boulevard Alexandre-Taché, entre le corridor du Rapibus et la rue Hanson, pour un montant total approximatif de 160 859,22 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1007 du 22 novembre 2017, autorisait un ajustement des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils d'un montant de 41 109,34 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., portant ainsi le montant du contrat à 201 968,56 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 152422 a déjà été approuvée pour un montant de 17 851,02 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires afin de finaliser l'évaluation environnementale de site phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a soumis des demandes d'honoraires professionnels supplémentaires en lien avec les activités de conception et de surveillance d'un montant de 54 170,24 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 %, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 54 170,24 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 152422 d'un montant de 17 851,02 \$ incluant les taxes, pour finaliser l'évaluation environnementale de site phase 2;
- approuve le montant de 54 170,24 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+, s.e.n.c., sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du boulevard Alexandre-Taché, entre le corridor du Rapibus et la rue Hanson.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 273 989,82 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-020-94126	49 464,65 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3043 – Honoraires professionnels – Rue Alexandre-Taché
04-13493	2 355,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 349,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-362

**SOUSSION 2020 SP 141 - MARQUAGE SECONDAIRE DE CHAUSSÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le marquage secondaire de chaussée pour divers secteurs de la ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 14 mai 2020 pour chacune des sections suivantes :

**Section 1 - Secteurs de Hull et d'Aylmer, scénario 2 – Délai long (40 jours)**

Lignco Sigma inc., 1984, 5<sup>e</sup> rue, Lévis, Québec, G6W 5M6, pour un montant total approximatif de 361 743,54 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

**Section 2 - Secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, scénario 2 – Délai long (40 jours)**

9709789 Canada inc. - Proligne, 923, rang Sainte-Madeleine, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour un montant total approximatif de 187 675,94 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Le contrat sera d'une durée d'un an, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville, avec la possibilité de le prolonger pour trois périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31530-521 – Lignage de rues, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Si les options de renouvellement sont retenues, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020

Adoptée

CE-2020-363

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC DANS LE CADRE DU VOLET A DE L'APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LA PROMOTION DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION ET DU REJET DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire présenter une demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC dans le cadre des volets A et B de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique afin de réparer, d'uniformiser et de faire la promotion des abreuvoirs dans les édifices municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-330 du 12 avril 2016 a adopté son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, qui est entré en vigueur le 12 janvier 2017 après avoir été déclaré conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'action 5 du PGMR 2016-2020 prévoit entre autres d'accroître l'accès à de l'eau potable non embouteillée gratuite dans les lieux publics municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-724 du 9 août 2017, a adopté son plan de gestion de l'eau (PGE) 2017-2021, en ayant comme objectif principal de doter la Ville de Gatineau d'un plan regroupant toutes les actions mises en place par les différents services touchant la gestion de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'action 2.7 du PGE 2017-2020 prévoit de rendre accessible l'eau potable municipale via un système simplifié de buvettes lors d'événements dans le but de réduire la présence de bouteilles d'eau de plastique tout en s'assurant de la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-262 du 29 mars 2011, a adopté la politique alimentaire de la Ville de Gatineau pour des choix santé, en ayant comme objectif de faciliter l'accès à des aliments sains dans les infrastructures, en accord avec la mission et les responsabilités de la Ville de Gatineau et ceci, en cohérence avec son intervention dans l'aménagement du territoire et des infrastructures communautaires, culturelles, de loisirs, de sports et de plein air;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité désire déléguer cette autorisation une seule fois, dans le cadre de cette demande uniquement :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre des volets A et B de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;
- autorise la directrice du Service de l'environnement à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réparation, à l'uniformisation et à la promotion des abreuvoirs dans les édifices municipaux dans le cadre des volets A et B de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;
- accepte que les volets A et B de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique de RECYC-QUÉBEC pourraient octroyer une aide financière non récurrente de 99 788 \$ pour le projet de réparation, d'uniformisation et de promotion des abreuvoirs dans les édifices municipaux;
- autorise le trésorier à virer le montant de l'aide financière pour le projet au poste budgétaire 02-47321 à l'action 2.7 du Plan de gestion de l'eau.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020

Adoptée

CE-2020-364

**SOUSSION 2019 SP 258 - FOURNITURE D'AMEUBLEMENT POUR LE CENTRE D'APPEL URGENT 911 - SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Sustema inc., 172, Boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec, H9R 5P9 pour la fourniture d'ameublement pour le Centre d'appel urgent 911, pour un montant total de 404 648,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 avril 2020, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19031-001-94127	369 498,25 \$	Remplacement du mobilier du Centre d'appel urgent 911 - Remplacement de mobilier
04-13493	17 597,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 553,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-365

**MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - PLAN DE CLASSIFICATION CORPORATIF - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE - SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assujettie à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la cour municipale et un second pour les dossiers de tous ses autres services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyste en gestion de documents à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a produit une mise à jour du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville ainsi que pour celui de la Cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'approbation des modifications à neuf règles existantes, ainsi que l'ajout d'une nouvelle règle du calendrier de conservation refondu GED;

**CONSIDÉRANT QUE** la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'approbation de la mise à jour du plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau constituée de 35 ajouts, modifications ou annulations de codes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les modifications au calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la Cour municipale de Gatineau ainsi que les modifications au Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau, telle qu'elles apparaissent en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, ce comité autorise la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tous les documents de présentation et, la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour approbation finale.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020

Adoptée

CE-2020-366

**SUBVENTION DE 1 241,73 \$ - AIDE FINANCIÈRE À HORTI-CITÉ POUR RÉALISER UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU PLATEAU ET DE LA RUE DE L'ATMOSPHERE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, du district électoral du Plateau, souhaite renforcer le sentiment d'appartenance des résidents du quartier et embellir l'intersection du boulevard du Plateau et de la rue de l'Atmosphère;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère assume en totalité les coûts du projet via son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien sera assumé entre les mois de mai et septembre 2020, à concurrence de cinq passages :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'une subvention de 1 241,73 \$ provenant du budget discrétionnaire de madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette à Horti-Cité pour la réalisation d'un aménagement paysager à l'intersection du boulevard du Plateau et de la rue de l'Atmosphère.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 241,73 \$ provenant du budget discrétionnaire de l'élue, en regard du protocole d'entente établi entre la Ville de Gatineau et Horti-Cité, 804, rue Main, Gatineau, Québec, J8R 2H3, à l'attention de monsieur Fabien Despeyroux, directeur général, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-692-93922	1 133,86 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement paysager - Équipement non-capitalisable
04-13493	54,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	53,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-367

**SUBVENTION DE 4 667,99 \$ - AIDE FINANCIÈRE À HORTI-CITÉ POUR RÉALISER UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC DU LUXEMBOURG - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, du district du Plateau souhaite renforcer le sentiment d'appartenance des résidents du quartier et embellir le parc du Luxembourg;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère assume en totalité les coûts du projet via son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien sera assumé entre les mois de mai et septembre 2020, à concurrence de dix passages :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'une subvention de 4 667,9 \$ provenant du budget discrétionnaire de l'élue à Horti-Cité pour la réalisation d'un aménagement paysager au parc du Luxembourg;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 4 667,99 \$ provenant du budget discrétionnaire de l'élue, en regard du protocole d'entente établi entre la Ville de Gatineau et Horti-Cité, 804, rue Main, Gatineau, Québec, J8R 2H3, à l'attention de monsieur Fabien Despeyroux, directeur général, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-692-94125	4 262,49 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement paysager - Équipement non-capitalisable
04-13493	203,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	202,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2020.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif